

Finances

REF : DAF2013032

Signataire : MP

Séance du Conseil Municipal du 21/11/2013

RAPPORTEUR : Jacques SALVATOR

OBJET : Budget annexe SSIDPAAH - Budget supplémentaire 2013

EXPOSE :

Le budget primitif 2013 du SSIDPAAH (service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées et adultes handicapés) a été adopté par délibération du 11 avril 2013.

L'agence régionale de santé a notifié le 21 octobre 2013 le montant des dotations qu'elle attribue au SSIDPAAH pour l'année 2013 :

- 1 542 962,52 € au titre de l'activité « personnes âgées » pour financer 110 places
- 125 610,47 € au titre de l'activité « adultes handicapés » permettant de financer l'extension de 8 à 15 places à compter du 1^{er} septembre 2013.

Soit une dotation globale de 1 668 575,99 € qui finance l'intégralité du budget du SSIDPAAH.

Le présent budget supplémentaire permet d'ajuster les crédits prévus au budget primitif en prenant en compte le montant définitif de la dotation de l'ARS.

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2013032

Signataire : MP

OBJET : Budget annexe SSIDPAAH - Budget supplémentaire 2013

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération n° 188 du 24 septembre 2009 portant création d'un budget annexe du Service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées et adultes handicapés (SSIDPAAH),

Vu le budget primitif 2013 du SSIDPAAH adopté par délibération n° 113 du 11 avril 2013,

Vu la délibération du 21 novembre 2013 portant affectation du résultat 2012 du budget annexe du SSIDPAAH,

Vu la décision tarifaire n° 23130 de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, en date du 21 octobre 2013, portant fixation de la dotation globale de soins pour l'année 2013,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le budget supplémentaire 2013 du budget annexe du SSIDPAAH pour les montants suivants :

	Activité adultes handicapés	Activité personnes âgées	TOTAL
Dépenses d'exploitation	27 519,47 €	26 115,52 €	53 634,99 €
Recettes d'exploitation	27 519,47 €	26 115,52 €	53 634,99 €

Le Maire adjoint

Omar AIT BOUALI

Reçu en Préfecture le : 29/11/2013

Publié le 25/11/2013

Certifié exécutoire le : 29/11/2013

Le Maire Adjoint

Omar AIT BOUALI